

Compte-rendu

Conférence Génération Numérique

22/11/2018 (18h-20h) Salle Truffaut - Collège Éric Tabarly

M. Vincent Bongrand, principal du Collège Éric Tabarly - M. Fabrice Comte, principal adjoint

Mme Sylvie Verdier, directrice de l'école Pierre Brossolette

Ahmed – intervenant de l'association Génération Numérique

* * *

M. Bongrand a indiqué que c'était la première fois qu'une action de ce type se réalisait à destination et conjointement avec les familles des collégiens et des élèves de CM2 des écoles Brossolette et Monceau. Il a tenu à remercier Mme Verdier de s'y être associée et d'être présente.

Aujourd'hui-même s'est déroulé avec les 5^{ème} du Collège un travail sur l'utilisation des réseaux sociaux et la protection des données personnelles

La nécessité de ce type d'intervention s'est révélée à la rentrée 2017, quand M. Bongrand a été contraint d'adresser un courrier à 30 familles, dont les enfants invectivaient au sein d'un groupe Snapchat l'un de leurs camarades de 6^{ème}.¹

Dans ce courrier il assimilait ces invectives à des cris au beau milieu de la place de l'Etoile. Internet et les réseaux sociaux ne sont pas un espace libre de droit.

M. Bongrand a ensuite donné la parole à Ahmed, intervenant de l'association Génération Numérique, partenaire de la journée d'information et de sensibilisation qui a eu lieu au collège aujourd'hui.

L'association existe depuis 2015 mais son projet existe depuis 2004². Elle intervient auprès de 5000 élèves par an. 16 animateurs sont présents dans toute la France.

Le numérique a changé et évolué, l'association évolue également et s'enrichit de tous ces échanges.

Ahmed est satisfait de sa journée avec les 5^{ème} du collège qui se sont montrés attentifs et ont posé beaucoup de questions.

Il remercie également la trentaine de parents présents, un public adulte 2 fois plus nombreux que d'habitude.

¹ Communication sur le Webcollège

Réseaux sociaux

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Nous avons été récemment alertés d'une utilisation massive et malveillante du réseau social Snapchat par des élèves de sixième.

Considérant qu'il s'agit d'une zone de non droit, ce qui est faux bien évidemment, les élèves déposent sur les réseaux sociaux des messages désagréables voire insultants les uns à l'encontre des autres. Nous ne pouvons que vous appeler, comme parents, à la plus grande des vigilances. Nous vous suggérons d'aborder ce sujet avec votre enfant et de supprimer les comptes existants. Ce mode de communication n'est absolument pas maîtrisé par les collégiens et génère au quotidien des incidents de vie scolaire qui, en réalité, ont démarré le soir, le week-end, en dehors du temps scolaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre action sur ce sujet.

Cordialement,

La direction 14/11/2017

² Au sein de l'association Calysto aujourd'hui fermée.

Présentation sur le site <https://asso-generationnumerique.fr> :

« Génération Numérique est une association experte et spécialisée dans les problématiques liées aux usages numériques et à l'éducation aux médias.

Nous proposons des journées d'information et de sensibilisation sur les enjeux et les risques liés à l'utilisation de l'Internet, du téléchargement, des réseaux sociaux, des jeux vidéos, du téléphone mobile et des outils numériques sur tout le territoire national, destinés aux enfants, aux adolescents et aux adultes. »

1. Qu'est-ce qu'Internet ?

a) Internet n'est pas un espace de non-droit

Les jeunes ne perçoivent pas Internet comme un lieu où l'on sanctionne. Or c'est faux, Internet est un espace public et obéit aux mêmes règles et lois.

Depuis 2014 on peut porter plainte pour harcèlement moral sur Internet.

Les sanctions existent sous forme d'amendes et de peines de prison. Dès 13 ans, ces sanctions, certes minorées, sont appliquées par les juges pour enfants.

FIGURE 1 AMENDES ENCOURUES

Bizutage	7500€
Menaces	7500 €
Atteintes à la vie privée	15000-75000 €
Happy slapping (vidéo-lynchage)	75000 €
Injures racistes / discriminations	750-22500 €
Menaces de mort	4500 €
Provocation au suicide	45000-75000€

C'est un endroit où l'on écrit beaucoup de choses sur nous, on ne sait pas qui peut les retrouver. Internet ne supprime rien. Internet n'est pas totalement anonyme : nous avons tous une « adresse » virtuelle.

b) Les infrastructures d'Internet

Internet s'est tout d'abord un immense réseau mondial de serveurs et de câbles de fibre optique, par lesquels transitent les données.

(Les images présentées ci-dessous ne sont pas exactement celles qui ont été montrées lors de la conférence mais sont similaires)

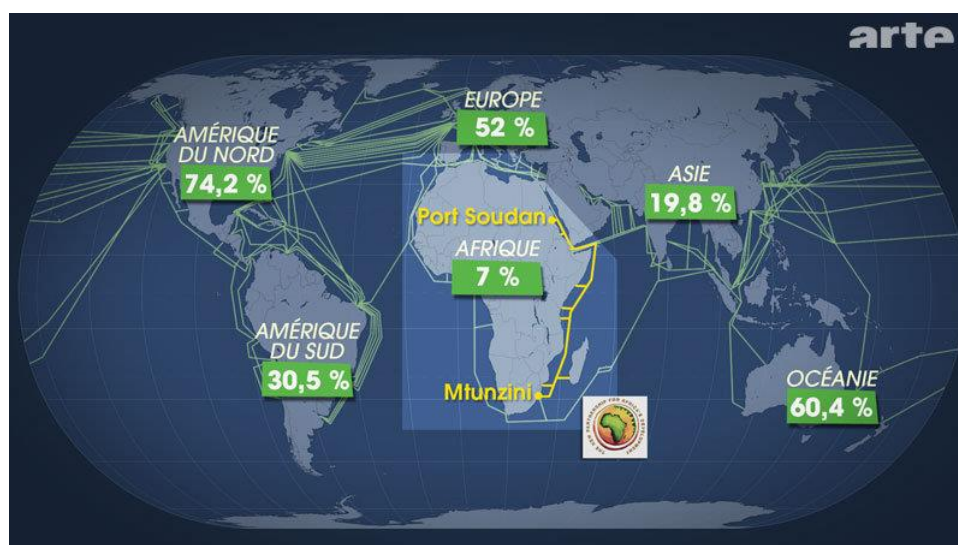


FIGURE 2 CARTE DES CÂBLES SOUS-MARINS D'INTERNET³

³ <http://ddc.arte.tv/cartes/25>

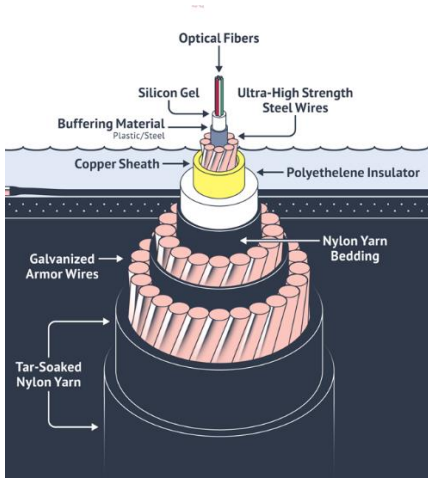


FIGURE 3 INSTALLATION D'UN CABLE SOUS-MARIN ⁴

FIGURE 4 UN CABLE DE FIBRE OPTIQUE ⁵

c) Web visible et invisible

Le Web est un système de publication et de consultation de documents qui s'appuie sur le réseau internet.

Il est comme un iceberg avec une partie visible et une partie invisible, avec une répartition de l'ordre de 20%-80%



FIGURE 5 ICEBERG

⁴ <https://www.orange.com/sirius/edossiers/fr/orange-marine.html>

⁵ <http://www.slate.fr/monde/84347/carte-cables-sous-marin-internet>

⁶ <https://www.neonmag.fr/le-deep-web-le-cote-obscur-de-la-toile-313974.html>

La partie visible que nous utilisons tous se compose de :

- Navigateurs : Edge (Ex Internet Explorer), Chrome, Opera, ...
- Moteurs de recherche : Google, Yahoo, Bing, ...
- Messageries électroniques
- Sites d'information
- Blogs et pages personnelles

Un peu moins visibles se trouvent les espaces plus sécurisés protégés par un mot de passe :

- Les forums
- Les sites de banques

Encore un peu plus profond se trouve le « **deep web** » qui regroupe :

- Les communications cryptées
- Les sites de l'armée
- Le « **dark net** »

Le « **dark net** » est donc une partie du « **deep web** », hautement sécurisé et difficile d'accès car ce qui s'y fait est illégal : vente d'armes, de drogues, d'organes, trafic d'êtres humains, pédophilie, pornographie, etc.

Le navigateur de la partie invisible d'appelle TOR (The Onion Router) ⁷ et son logo est un oignon, car on y navigue de manière anonyme et cachée en traversant des couches de chiffrement.

d) Problématique de la protection des données personnelles

Ahmed conseille à l'auditoire des moteurs de recherches qui protègent les données personnelles, car ils ne conservent pas les données de navigation. Pas de publicités qui apparaissent en fonction des pages visitées.



FIGURE 6 QWANT

<https://www.qwantjunior.com>
<https://www.qwant.com/>



FIGURE 7 DUCKDUCKGO
<https://duckduckgo.com/>

Il conseille également l'utilisation de logiciels libres :

- Le système d'exploitation « Linux » peut être utilisé à la place de Windows et est beaucoup plus facile d'installation qu'il y a quelques années
- La suite bureautique « Libre Office » est aussi performante pour les usages courants que Microsoft Office

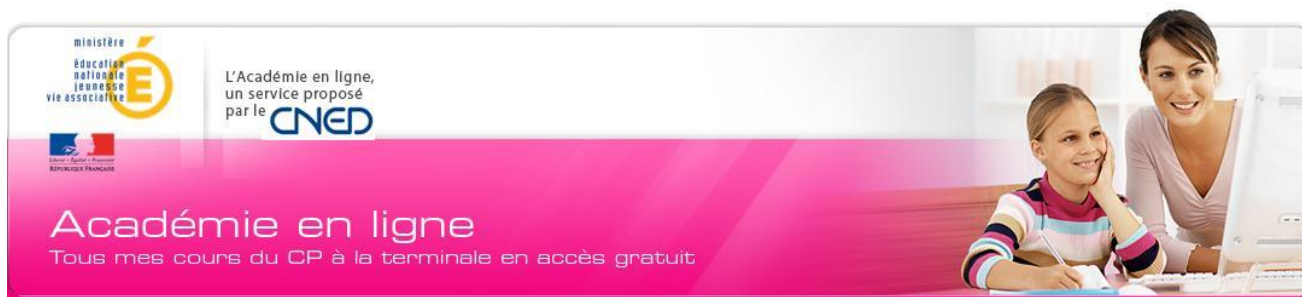
Toutes les informations et outils qui aident à protéger nos données personnelles sont sur le site de la CNIL.⁸

⁷ https://media.torproject.org/video/2015-03-animation/HD/Tor_Animation_HD_fr.mp4

⁸ <https://www.cnil.fr/fr/10-conseils-pour-rester-net-sur-le-web>

e) Internet et le e-learning

Quelques sites pour apprendre :



f) Internet est aussi une source d'informations



Attention, Wikipedia est rédigé par tout le monde. Il faut vérifier et croiser les informations

g) Le contrôle parental

Il faut activer Safe Search sur Google pour filtrer les contenus choquants avec un mot de passe. Mais attention il n'y a pas de risque 0. Il ne faut pas laisser son enfant seul devant l'ordinateur.

Fonctionnement de SafeSearch

Lorsque le filtre SafeSearch est activé, il contribue à bloquer les images, les vidéos et les sites Web explicites dans les résultats de recherche Google.

Lorsque SafeSearch est désactivé, les résultats les plus pertinents par rapport à votre recherche vous sont proposés. Ils peuvent inclure du contenu explicite en fonction de votre recherche.

Activer ou désactiver SafeSearch

1. Accédez à la page [Paramètres de recherche](#).
2. Dans la section "Filtres SafeSearch", cochez ou décochez la case "Activer SafeSearch".
3. En bas de la page, cliquez sur Enregistrer.

h) Installer un Anti-virus

Ahmed conseille de visiter le site <https://www.av-test.org/fr/> pour choisir un anti-virus.

2. Les réseaux sociaux

Internet aujourd'hui ce sont aussi les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, Youtube, Whatsapp...

De nombreux parents avouent de ne pas utiliser ou ne pas bien connaître les réseaux sociaux.

Pour démarrer sans risque et comprendre ce qu'est un réseau social, Ahmed conseille de tester le réseau Whaller qui est un réseau social très fermé.

Whaller

Produit Tarifs Se connecter S'inscrire

Accordez votre attention à l'essentiel.

PROTECTION	MAÎTRISE	SÉRÉNITÉ
<ul style="list-style-type: none">• Vos données vous appartiennent.• Les sphères sont étanches.• Zéro exploitation de données.• Zéro publicité.	<ul style="list-style-type: none">• Interfaces intuitives et claires.• Tous les messages ont un contexte : la sphère.• Vous savez toujours qui pourra lire vos messages.• Vous pouvez tout supprimer définitivement à chaque instant.	<ul style="list-style-type: none">• Moins d'emails, moins de notifications.• Pas de flux mélangés.• Aucune sollicitation parasite, vos réseaux sont ordonnés et vous laissent agir efficacement.• Restez concentré, ne soyez plus interrompu.

Depuis la loi RGPD de mai 2018, un enfant ne peut pas créer de compte sur un réseau social avant 15 ans, à partir de 13 ans avec autorisation parentale.

a) Quels sont les risques ?

- Un inconnu malintentionné intègre le groupe
- Trop d'informations personnelles : nom, prénom, date de naissance dans les pseudos, ...
- Addiction : (ex une photo par jour pour gagner des flammes sur Snapchat qui peuvent être perdues si on rate un jour)
- Problème du buzz, faire parler de soi, se sentir exister
- Gestion de la e-réputation
- Jeux dangereux (ex : Momo challenge ⁹ dont même des enfants de primaire ont entendu parler)

Il faut lire les conditions générales d'utilisation :

- Ce qui est posté leur appartient et peut être vendu
- Les contenus ne sont pas supprimés pour des raisons techniques et juridiques : si on souhaite y avoir accès plus tard, la loi oblige à stocker le contenu.

Pour ces questions, voir le site de la CNIL

⁹ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/09/18/momo-challenge-itineraire-d-une-psychose-collective_5356850_4408996.html

b) Quels sont les avantages ?

- Lien social malgré la distance
- Partage d'informations et de connaissances pour la préparation d'exposés, le rattrapage de cours
- Formidable outil de communication

Des parents se questionnent sur l'âge auquel on peut donner un téléphone à son enfant.

Ahmed n'a pas de réponse toute faite car cela dépend de l'enfant, du besoin et des moyens financiers. Il précise toutefois qu'un smartphone est plus qu'un téléphone, c'est un ordinateur et il faut le considérer comme tel. Pour lui la nécessité d'un téléphone au collège ne se fait pas sentir car les enfants sont généralement près de leur domicile. Il fait une exception pour les enfants de parents séparés, en garde alternée.

Des parents expliquent que leur enfant n'a pas de téléphone pour les raisons indiquées : ils n'en ont pas besoin car ils ont un trajet court et sans risque. Cela a un coût et demande une responsabilité et un soin que leur enfant n'a pas. Les parents craignent également qu'au lieu de servir l'enfant, il ne soit un objet de convoitise ou de distraction.

Les parents précisent que cela a été expliqué et intégré par l'enfant qui le vit bien.

Ahmed propose de prêter un outil, non pas donner, sous conditions : plage horaire, droit d'utilisation de telle ou telle application, forfait téléphonique bloqué...

Il propose aussi de confier à l'enfant un simple téléphone à touches, sans accès à internet.

3. Désinformation et Intox

L'heure avançant, on passe rapidement sur cette question. Ahmed nous invite à regarder une photo qui a circulé sur les réseaux sociaux, celle d'un enfant supposément syrien allongé entre les tombes de ses parents (photo de gauche).

<https://what-the-fake.com/2018/03/12/fake-news-lorphelin-syrien-dormant-entre-deux-tombes/>

Cette photo détournée a suscité des réactions émotionnelles contraires à la réflexion. Il faut vérifier les sources.



Un parent évoque également l'emballement à la rentrée sur les documents qui ont circulé sur l'éducation sexuelle en maternelle et pose la question de qui lance ce type de chaînes et avec quel objectif ?...

4. Les Jeux vidéo

Il y a différents types de jeux vidéo : ceux où l'on est un personnage ou pas, ceux où l'on se voit jouer ou pas, les jeux en groupe ou individuel....

Avant tout, il faut vérifier si le jeu est adapté à notre enfant en termes de contenu.

Pour cela il y a 2 indicateurs :

- Les labels d'âge PEGI qui déterminent l'âge à partir duquel le jeu peut être utilisé
- Les descripteurs de contenu



Ahmed encourage les parents à s'intéresser aux jeux de leurs enfants pour comprendre de quoi il s'agit, quel est l'enjeu, quels peuvent être les risques. Jouer aussi, ne pas diaboliser car le jeu est aussi éducatif (stratégie, motricité, ...) ¹⁰

Il conseille de s'informer sur le jeu à sa sortie mais ne pas forcément l'acheter tout de suite : plus tard il sera moins cher et aura été testé par les joueurs. Il y aura des avis et des astuces.

¹⁰ <http://www.pedagojeux.fr/comprendre/jeux-et-enjeux/le-jeu-video-enjeu-dautorite-parentale/>